Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_67-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_67_020_4.1 : Création d'un poste permanent de responsable de pole culture lecture publique au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines informe les membres du Conseil Communautaire de la réussite au concours de Rédacteur territorial principal de 2ème classe de l'agent occupant le poste de responsable du pôle culture-lecture publique.

Au vu du poste et des missions accomplies par l'agent sur ce poste de responsable du pôle culture-lecture publique et l'agent ayant exprimé sa volonté d'être nommée sur ce grade de catégorie B, Il est proposé de créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1er avril 2026.

Monsieur le Vice-Président, en charge des ressources humaines, précise que l'emploi créé lors du conseil communautaire de décembre 2025, sur le grade d'animateur territorial principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2026 sur le même emploi sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial, lors d'un prochain conseil communautaire.

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2017/04 du 17 janvier 2017 modifié,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_67-DE

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe compte tenu des besoins,

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser la création, au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet, sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2026 ; l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,**

- **De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT